

Prescription médicale pour traitement de médecine complémentaire

Données personnelles

Nom/prénom	Date de naissance
Rue/N°	N° de téléphone
NPA/localité	N° d'assuré Visana (n° AVS)

Informations destinées au fournisseur de prestations

Validité: cette prescription est valable trois mois à compter de la date de la prescription.

Maux principaux

Nombre de traitements	Remarques
-----------------------	-----------

Délégation pour

Acupression	Massage des zones réflexes du pied	Naturopathie traditionnelle européenne (NTE)	Thérapie cranio-sacrale
Acupuncture	Massages des tissus conjonctifs	Ostéopathie	Thérapie de compensation vertébrostatique
An-Mo	Massages médicaux	Phytothérapie	Thérapie des méridiens
Drainage lymphatique	Médecine traditionnelle chinoise (MTC) <small>(acupuncture, An-Mo / Tui-Na, thérapie médicamenteuse selon la MTC)</small>	Psychomotricité	Thérapie neurale
Étiopathie		Rolfing/intégration structurale	Thérapie par biorésonance
Eurythmie thérapeutique		Shiatsu	Thérapies anthroposophiques
Eutonie Thérapie respiratoire	Médecine ayurvédique	Sophrologie	Thérapie selon Alexander
Homéopathie	Méthode Polarity	Test d'acupuncture électrique selon Voll	Thérapie selon Zilgri
Hydrothérapie du côlon	Méthode selon Feldenkrais		Tui-Na
Kinésiologie	Moxibustion	Thérapie artistique <small>(thérapie par le mouvement et la danse, thérapie par la parole et le drame, thérapie à médiation plastique et visuelle, thérapie intermédiaire et musicothérapie)</small>	
Massage des points d'acupuncture	Mouvements organiques et rythmiques <small>(méthode selon Medau)</small>		

À noter

Les prestations pour des formes de traitement alternatives (Médecine complémentaire I, II et Basic) ne sont allouées que si le traitement est effectué par un/e médecin titulaire d'un diplôme fédéral, un/e naturopathe reconnu/e ou un/e thérapeute reconnu/e. Nous recommandons à nos personnes assurées de se renseigner sur la reconnaissance par Visana avant le début du traitement, en consultant notre liste de thérapeutes ou en s'adressant à leur agence compétente. La facture pour le traitement doit être envoyée au centre de prestations de Visana compétent, accompagnée d'une copie de cette prescription. Les coûts de traitements dispensés par des thérapeutes non reconnus ne sont pas pris en charge.

Lieu / date

Timbre / signature du / de la médecin

Numéro RCC